RÈGLEMENT (CEE) N° 1768/73 DE LA COMMISSION

du 29 juin 1973

modifiant le règlement (CEE) n° 364/73 arrêtant pour les nouveaux États membres des mesures spéciales en ce qui concerne le sucre blanc utilisé dans l'industrie chimique

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le traité relatif à l'adhésion de nouveaux États membres à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (1), signé à Bruxelles, le 22 janvier 1972, et notamment l'article 63 paragraphe 1 de l'acte (2) qui lui est joint,

vu le règlement n° 1009/67/CEE du Conseil, du 18 décembre 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1014/73 (4), et notamment son article 9 paragraphe 8,

considérant que le règlement (CEE) n° 364/73 de la Commission arrêtant, pour les nouveaux États membres, des mesures spéciales en ce qui concerne le sucre blanc utilisé dans l'industrie chimique (5), a notamment prévu, à titre transitoire, que quelques produits de l'industrie chimique à base de sucre fabriqués jusqu'ici dans les nouveaux États membres bénéficient sous certaines conditions du régime communautaire existant en la matière; que les raisons qui ont conduit à l'adoption de cette mesure restent encore valables; qu'il y a lieu dès lors et dans l'attente d'une solution définitive dans ce domaine de proroger ce régime transitoire jusqu'au 31 décembre 1973;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du Comité de gestion du sucre,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

A l'article 1er du règlement (CEE) n° 364/73, la date du « 30 juin 1973 » est remplacée par la date du « 31 décembre 1973 ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1973.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 juin 1973.

Par la Commission

Le président

François-Xavier ORTOLI

(1) JO n° L 73 du 27. 3. 1972, p. 5.
(2) JO n° L 73 du 27. 3. 1972, p. 14.
(3) JO n° 308 du 18. 12. 1967, p. 1.
(4) JO n° L 106 du 20. 4. 1973, p. 1.
(5) JO n° L 39 du 12. 2. 1973, p. 22.